



Le mot du président **Philippe Couzinet**

Le tribunal administratif de Montreuil a su garder en 2014, pour sa cinquième année de plein fonctionnement, un très haut niveau d'activité et de productivité. Le nombre des affaires enregistrées a atteint son plus haut niveau depuis la création du tribunal et celui des affaires jugées est lui-même resté très élevé malgré la suppression d'une chambre.

Cela a conduit à un rajeunissement considérable des affaires en stock dont près de 90 % ont moins d'un an et seulement 0,6 % plus de deux ans, ainsi qu'à une nouvelle baisse du délai prévisible moyen de jugement à 5 mois et 8 jours. Le nouveau partage opéré par le décret du 13 août 2013 entre les affaires relevant de la collégialité et celles relevant du magistrat statuant seul a eu pour effet,

en raison notamment d'une flambée des contentieux sociaux (aide sociale, emploi, logement) en progression de près de 50 %, de réduire sensiblement la part des affaires jugées par voie collégiale (- 13 %). L'équilibre atteint entre collégialité et juge unique (44/56 %) s'est ainsi fortement rapproché de la moyenne nationale.

11 246

AFFAIRES ENREGISTRÉES,
SOIT UNE AUGMENTATION DE
12,5 % PAR RAPPORT À 2013

11 142

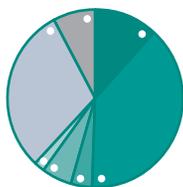
AFFAIRES JUGÉES,
SOIT UNE AUGMENTATION
DE 2,6 % PAR RAPPORT
À 2013

Délai prévisible moyen
de jugement

5m 8j

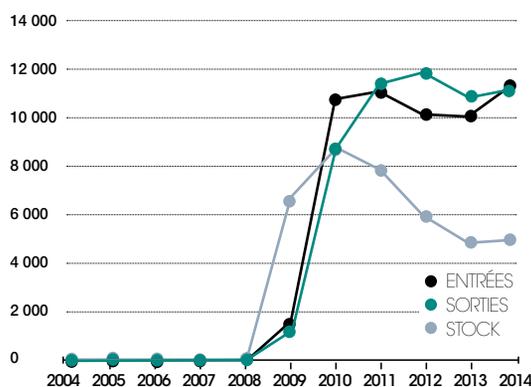
-56,9 %
DE 2010 À 2014

RÉPARTITION DES AFFAIRES JUGÉES PAR TYPE DE CONTENTIEUX



11,9 % Contentieux fiscal
38,8 % Étrangers
3,9 % Fonctionnaires et agents publics
5,5 % Police
1,8 % Environnement et urbanisme & aménagement
30,3 % Contentieux sociaux
7,7 % Autres

NOMBRE D'AFFAIRES EN DONNÉES NETTES (DEPUIS 2008)



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.